



Accueil de loisirs CAP Tivan

3-5 ans / 6-12 ans et Multi-sports

191 rue d'Auge à CAEN

Règlement intérieur 2025



Le présent règlement tient à préciser les droits et obligations des enfants et de leurs parents concernant nos différents accueils.

1) Périodes d'ouverture

Périodes	Dates	Centre de loisirs (3-12 ans)	Stages Multi-sports (6-12 ans)
Mercredis	De janvier à décembre 2025	X	
Vacances d'hiver	Du 10/02 au 21/02/2025	X	X
Vacances de printemps	Du 07/04 au 18/04/2025	X	X
Vacances d'été	Du 07/07 au 29/08/2025 *	X	X
Vacances d'automne	Du 20/10 au 31/10/2025	X	X
Vacances de Noël	A confirmer	X	X

* fermeture la semaine du 11/08 au 15/08/2024 et la semaine du 25/08 au 29/08/2025 à confirmer

2) Locaux

L'ACM est situé dans l'enceinte de l'établissement du « Cours du Sacré Cœur ». Des salles sont mises à disposition du centre de loisirs par l'établissement.

- **6-12 ans** : une salle d'activités (constituée de plusieurs espaces : coin bibliothèque, ludothèque, espace d'activités manuelles...)
- **3-5 ans** : une salle de motricité qui sert à la fois à l'accueil et aux activités / un dortoir / un réfectoire et des toilettes.
- **Multi-sports** : gymnase de l'établissement (rue St Thérèse)

3) Horaires

Mercredis et vacances scolaires :

Un accueil est assuré le matin de **7h30 à 9h15**, le midi de **12h00 à 14h00** et le soir de **16h30 à 18h30**.

Les parents dont les enfants ne prennent pas leur repas au centre de loisirs le mercredi, devront venir les récupérer de préférence vers **11h30** pour les 3-5 ans et **12h** pour les 6-12 ans (Horaires des prises de repas).

Toutefois, nous acceptons que les parents, dans l'incapacité de venir récupérer leur enfant, viennent après le temps de restauration (de 13h00 à 14h00) sans coût supplémentaire.

4) Accès au centre de loisirs

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est réglementé. Il est soumis à un PPMS (Plan Particulier de Mise en sécurité). Toute personne ne fréquentant pas l'établissement doit se faire connaître auprès du secrétariat ouvert le mercredi de 8h à 12h15.

Sur la période des vacances scolaires et le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé. Il faut alors se signaler directement au centre de loisirs en demandant l'accès à l'interphone des barrières d'entrée ou par téléphone 06.74.48.50.10

Tarification Modulée :

	Mercredi à la journée					Mercredi à la demi-journée				
Quotient Familial	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 Et +	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 € Et +
Régime Général	6€	7€	8€	9€	10€	4.5€	5€	5,5€	6€	6.5€

	La semaine de vacances					3 jours de vacances consécutifs				
Quotient Familial	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 Et +	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 € Et +
Régime Général	45€	50€	55€	60€	65€	27€	30€	33€	36€	39€

Tarification modulée spécifique à l'accueil d'enfants en situation de handicap à la 1/2 journée pendant les vacances scolaires.

	5 jours - 1/2 journées					3 jours - 1/2 demi-journée				
Quotient Familial	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 Et +	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 € Et +
Régime Général	22.5€	25€	27.50€	30€	32.50€	13.5€	15€	16.5€	18€	19.5€

Nb 1 : Obligation de participer à au moins 3 jours consécutifs lors des Vacances scolaires (lundi, mardi, mercredi ou mercredi, jeudi, vendredi)

Nb 2 : en cas de jour férié (durant les vacances scolaires), la tarification est calculée au prorata du temps passé au centre de loisirs.

Tarification séjour avec hébergement (à titre indicatif)

	5 jours (4 nuitées)					3 jours (2 nuitées)				
Quotient Familial	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 Et +	0 à 399€	400 à 799€	800 à 1199€	1200 à 1599€	1600 € Et +
Régime Général	100€	110€	120€	130€	140€	60€	70€	80€	90€	100€

Le centre de loisirs est déclaré et agréé par :

- La Direction Départementale de Cohésion Sociale - N° de déclaration : 0140285CL0002.
- La Caisse d'Allocation Familiale du Calvados – N° de déclaration 201200422C

5) Goûter et repas

Le centre de loisirs n'organise pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré. Il est préférable de ne pas fournir à votre enfant de soda sucré (type Coca,...).

A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur pourra déposer son repas dans le frigo afin de repérer ce dernier (pour les 3-5 ans, **mettre le repas dans un sac plastique avec le nom de l'enfant sur les boîtes de repas**).

Le déjeuner est pris dans le réfectoire en compagnie des animateurs du centre.

Des micro-ondes permettent à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin.

Des assiettes, couverts et verres sont à disposition.

Un goûter sera donné l'après-midi aux enfants à partir de 16h15/30. **Il est fourni par le centre.** Nous avons opté sur un seul goûter par jour (recommandation de l'INPES).

6) Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour que le personnel délivre le traitement.

En cas d'urgence (accident, blessure,...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

7) Tenue vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements souples pour les activités extérieures et de vêtements et chaussures de sport pour les activités sportives.

Prévoir des vêtements qui ne craignent pas la peinture, le feutre... et adaptées à la saison.

En période estivale, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette.

Pour la sieste des plus petits le drap de lit et la couverture sont fournis par le centre de loisirs.

Prévoir le doudou de votre enfant pour la sieste.

En cas de vol ou perte d'objets personnels, le centre de loisirs décline toutes responsabilités.

8) Dossier d'inscription

L'ensemble des éléments ci-dessous doivent être complétés et fournis au directeur du centre de loisirs avant la première participation de votre enfant :

- La fiche de renseignements enfant
- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie du carnet de vaccination (page DTPOLIO)
- L'Adhésion annuelle de 15€ par enfant (année civile)
- La feuille d'adhésion l'UFOLEP
- L'attestation CAF ou le n° allocataire à remplir sur la fiche de renseignements enfants
- Le questionnaire de santé doit être lu et validé sur la fiche de renseignement
- Le certificat médical est facultatif et non nécessaire si le questionnaire de santé est validé

9) Modalités d'inscription

- L'inscription (ou la désinscription) de votre/vos enfant(s) sur une période de **mercredi** doit s'effectuer en **début de période** et à minima 1 semaine avant le début de celle-ci. Certaines inscriptions tardives pourront être refusées si le protocole d'inscription n'est pas respecté. **Désinscription par l'envoi d'un mail à minima 48h à l'avance** (lundi soir).
- L'inscription (ou la désinscription) de votre/vos enfant(s) sur une période de **vacances** doit s'effectuer à **minima 1 semaine** avant le début de celle-ci. **Désinscription par l'envoi d'un mail.**
- Les inscriptions pour les mercredis et les vacances doivent être faites via le **formulaire périodique d'inscription** que vous trouverez sur la page **CAP'Tivan** du site internet de CAP'Sport. <https://www.capsport-epi.fr/captivan/> (document indispensable pour le centre en cas de contrôle).
- En cas d'un ajout de présences au cours de la période, vous devez réinscrire votre enfant depuis *le formulaire d'inscription périodique*.
- Aucune inscription par téléphone ne sera prise – En cas de non accès à un outil connecté, rapprochez-vous du centre de loisirs pour que nous saisissons votre formulaire d'inscription.

10) Permanence d'inscription

- Afin de déposer les dossiers d'inscription ou d'effectuer un paiement, la permanence se déroule sur les créneaux d'ouverture du centre de loisirs CAP'TIVAN (mercredis et vacances de 8h00 à 18h00)
- Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

11) Renseignements

Téléphone du centre de loisirs : 06.74.48.50.10 / E-mail : captivan@capsport-epi.fr

Courrier : centre de loisirs CAP'Tivan, 191 rue d'Auge, 14000 CAEN

Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/captivan/>

12) Paiement

- Il doit s'effectuer **à réception par mail de la facture et au maximum le premier jour d'accueil de l'enfant.**
- Les factures sont envoyées dans un délai court (5 jours ouvrés) suite à la validation du formulaire d'inscription en ligne.
- **L'encaissement** des règlements est effectué **en fin de période.**
- En cas **d'absence non justifiée**, l'inscription de votre enfant sera facturée. (avis médical,...)
- En cas de non-respect du délai de paiement suite à la réception de la facture, le centre de loisirs se réserve le droit de ne pas accueillir votre enfant.
- Les règlements sont à remettre soit **au directeur uniquement** les jours d'ouverture du centre, soit dans la boîte aux lettres du sacré cœur ou au secrétariat de l'établissement.
- En cas de besoin d'une facture acquittée, merci de nous en faire la demande par mail.
- Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés. Cependant, nous ne rendons pas la différence en cas de trop perçu sur ce type de chèque.
- Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de **CAP'Tivan.**
- **Les règlements en espèce** sont à remettre **en main propre** au directeur du centre.

13) Aides possibles

CCAS : contacter votre commune

Comité d'entreprises : voir votre CE

CAF : aides dans le cadre des séjours de vacances avec et sans hébergement.

14) Tarification Modulée (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025)

L'accueil de loisirs applique une tarification modulée soumise et validée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados qui tient compte des ressources des familles.

Afin d'avoir accès à votre quotient familial et de facturer au plus juste la participation de votre enfant, nous vous demandons de renseigner votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription.

Ce numéro nous permet d'accéder aux informations et aux ressources des familles en toute confidentialité (convention annuelle d'utilisation des données personnelles des familles signées avec la CAF).